

AFFAIRE N° 24/9. - Réparation de la toiture de l'Hôtel de Ville.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Un marché de gré à gré a été passé en date du 23 OCTOBRE 1958 avec la SEGEFOM en vue de la réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville. Ces travaux ont été réceptionnés définitivement le 11 AOUT 1960.

Des fuites s'étant déclarées par la suite, une action en responsabilité décennale a été engagée. La première lettre de réclamation date du 5 MAI 1965. Depuis, malgré quelques réparations effectuées par l'entreprise en MAI 1970, la situation n'a pas évolué.

Contactée plusieurs fois par lettre recommandée, l'entreprise n'a jamais répondu.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à ester en justice contre la S.E.G.E.F.O.M.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

§

§

§

§

Affaire
Le Maire de la Ville de Paris
Le Maire de Paris
Le Secrétaire Général
Signé: B. Basset
leur copie certifiée conforme
à l'original des Affaires Financières
R. Seguy